

Tour de cochon

Avant même qu'on la lui coupe, Louis XVI avait déjà perdu la tête! Dans les caricatures, la personne du souverain est progressivement désacralisée: montré d'abord en ivrogne, il finit en porc.

Les trois ordres

Le bonhomme paysan, représentant le tiers état, porte un lièvre au bout de son bâton qui rappelle l'abolition des droits féodaux – ici, le droit de chasse – votée le 4 août 1789. Il chevauche un noble, lequel s'appuie sur un curé. Le tiers assure « la paix et la concorde »; l'aristocrate « protège la nation » et le curé accepte « l'impôt territorial ». Dans la balance, symbole de justice, « égalité et liberté » équilibrent le « soulagement du peuple ». Priorité est donnée au peuple sur les privilégiés.





L'égout royal, ou la fuite à Varennes

Bailly, le maire de Paris, « foire sur le roi ». Pour fuir, la famille royale emprunte un égout. Le roi, encorné, domine les autres par sa taille et porte dans sa poche la bouteille de l'ivrogne. Devant lui, Marie-Antoinette, brandissant la torche de la discorde, emmène rapidement le dauphin. Derrière le roi, Madame Elisabeth sa sœur, Madame Royale sa fille, Madame épouse de Monsieur, frère du roi, le comte de Provence, lui aussi cornu.

JEAN-LOUIS CHARBONNET

La légende précise qu'ils se font une scène de ménage au sujet de la maîtresse de Provence. Les dames ont les jupes troussées. Entre scatologie et obscénité, la famille royale traîne avec elle le mépris.



Le nouveau sceptre royal

Louis XVI, roi fou, brandit la marotte en guise de sceptre puis, roi ivrogne, la bouteille. Le 20 juin 1792, il a coiffé le bonnet phrygien.



DOCS. TALLANDIER



Maudit animal!

Le paysan patriote n'a pu vendre son porc au marché et « ne sait plus qu'en faire ». En effet, après la fuite à Varennes du 20 juin 1791, le roi est déconsidéré.

Remis sur son trône pour préserver la monarchie constitutionnelle, pour certains il n'est qu'un traître. Ce roi-porc, qui s'est engraisé d'une liste civile excessivement lourde au contribuable, est désormais un thème récurrent dans la gravure satirique. Le roi-père de 1789 n'est plus, et sa dépréciation symbolique annonce la radicalisation de la Révolution, qui conduira à la mort du souverain.

AGENCE EYLHO



Tour de cochon

Sous la Révolution, la liberté d'expression, affirmée dès la Déclaration des droits de l'homme en 1789, donne à la presse le moyen de toucher l'opinion publique. L'image satirique illustrée, éditée en feuille volante ou vendue avec un journal, sert à informer des événements et à les commenter. Entre 1789 et 1792, la période la plus féconde de la Révolution, on dénombre quelque mille cinq cents gravures satiriques. Dès 1792, Boyer de Nîmes, éditeur royaliste, affirme dans son *Histoire des caricatures des révoltes des Français*: «Les caricatures ont été dans tous les temps un des grands moyens qu'on a mis en usage pour faire entendre au peuple les choses qui ne l'auraient pas frappé si elles eussent été simplement écrites [...] Les caricatures sont le thermomètre qui indique le degré de l'opinion pu-

La caricature atteint aussi bien le public cultivé que les illettrés

blique, [...] et ceux qui savent maîtriser ses variations savent maîtriser aussi l'opinion publique.» Le Comité de salut public est de cet avis. En 1793, il demande au député David de «multiplier les gravures et les caricatures qui peuvent réveiller l'esprit public et faire sentir combien sont atroces et ridicules les ennemis de la liberté et de la république». En effet, la caricature atteint aussi bien le public cultivé que les illettrés, et la force de pénétration du visuel qui touche la sensibilité et parle à l'imagination emporte plus facilement l'adhésion.

Les journaux sont alors, au mieux, hebdomadaires. Sans être le seul journal à en présenter, *Les Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins fait, chaque semaine, une assez large place au dessin satirique, sans d'ailleurs que le lien entre le texte et l'image soit

toujours évident: la livraison est conjointe, mais l'image semble souvent faire cavalier seul. *Les Révolutions de Paris* de l'éditeur Prudhomme en comportent également, mais l'inspiration est ici moins de contestation que de «reportage». Certains journaux royalistes, comme *Les Actes des Apôtres* et le *Journal de la Cour et de la ville*, publient des gravures satiriques, de septembre 1791 au printemps 1792, avant que la répression des girondins ne les contraigne à disparaître ou à se cacher au moment où Roland dirige le ministère de l'Intérieur.

C'est à Villeneuve que l'on doit les images satiriques les plus violentes contre le roi, car il place toujours le débat sur le plan politique et idéologique, quand ses concurrents, souvent plus grossiers, en restent à l'injure primaire. Dans ses caricatures, on observe la progressive désacralisation du roi: Louis XVI, montré d'abord en ivrogne, finit en porc. Cette métaphore dévalorisante est aussi, sinon plus, présente dans les textes. Antiroyaliste, la caricature patriote est aussi anticléricale: elle attaque les réfractaires avec virulence et ne ménage pas les aristocrates, principalement le monde des émigrés, de même que les riches qui affament le peuple, ces accapareurs, qui créent le blé rare pour créer le pain cher. A partir de la déclaration de guerre, l'«étranger» devient aussi le sujet des caricatures et l'Anglais en fait les frais, plus encore que les Impériaux d'Allemagne.

La gravure contre-révolutionnaire, si elle prend un départ plus tardif n'est pas en reste. Elle émane de milieux extrémistes, ce qui la rend d'autant plus violente et plus mordante. Elle se manifeste à partir de la fuite à Varennes le 20 juin 1791 et jusqu'au printemps 1792. Elle se fait l'écho des difficultés de l'assignat, des émeutes de subsistance, des querelles religieuses. Elle annonce la guerre, dont elle prévoit les développements européens, et qui doit conduire à la mort de la Révolution. Elle brocarde les ministres jacobins, les généraux sortis du rang d'une armée patriote sans expérience. Elle est alors à la fois archaïque par ses thèmes et anticipatrice par la violence de la satire. ■

La censure de 1789 à 1795

En 1789, l'Assemblée constituante proclame la liberté d'expression dans son article 11: «La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire et imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi.» Cette loi, présentée par le député Thouret, n'est votée que le 22 août 1791, dans la foulée de la fuite du roi à Varennes. Dans les conflits qui opposent révolutionnaires et contre-révolutionnaires, la presse est un enjeu essentiel. Après le 10 août 1792, commence la chasse aux journalistes royalistes. Les feuilles royalistes sont interdites le 4 décembre 1792, en attendant la loi du 29 mars 1793 qui précise: «Quiconque sera convaincu d'avoir imprimé des écrits qui proposent le rétablissement de la royauté en France, ou la dissolution de la représentation nationale, sera traduit devant le tribunal révolutionnaire et puni de mort.» Pendant le Directoire, on assiste à une alternance de liberté et de reprise en main. La Constitution de l'An III, en 1795, affirme la liberté de dire et d'écrire dans son article 353, mais l'article 355 en modère la portée puisqu'il permet de suspendre pendant un an et de proroger «en cas de péril extrême». C'est aussi sous le Directoire qu'est créé le droit de timbre: cinq centimes par feuille de vingt-cinq décimètres carrés, trois pour une demi-feuille. Cet impôt fait monter les prix et menace l'équilibre financier de certaines publications. Il ne sera aboli qu'en 1881.